

-----  
COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU CENTRE  
DU 2 JUIN 1977  
-----

PRESENTS :

- COLLEGE A : MM. BRIDOUX, COQUET G., MORIAMEZ,  
Mme MORIAMEZ, Melle JULLIEN
- COLLEGE B : MM. BOURGOIS, MOREL
- COLLEGE C : M. DELCOURT
- A. T. O. S. : MM. BURY René, DANJOU

PERSONNALITES EXTERIEURES :

- M. le Maire de Valenciennes représenté par Monsieur VILCOT
- M. le Président du Syndicat Intercommunal représenté par Monsieur ROUSSE
- M. CELLIER

ETUDIANTS :

- M. BOURRE

MEMBRES DE DROIT :

- Monsieur le Recteur représenté par Monsieur PARENT
- Monsieur KOPF - Agent Comptable

INVITES :

- MM. BARA - COFFIGNIEZ

ONT DONNE POUVOIR :

|              |   |             |
|--------------|---|-------------|
| M. LECOCQ    | à | M. BRIDOUX  |
| M. TORGUET   | à | M. COQUET   |
| M. TROTIN    | à | M. BOURGOIS |
| M. RICHEZ    | à | M. DELCOURT |
| M. EDERN     | à | M. BRIDOUX  |
| M. LINQUETTE | à | M. CELLIER  |
| M. LEVY      | à | M. BOURRE   |

Le Président BRIDOUX ouvre la séance à 14 H 30.

Le Conseil adopte le compte-rendu de la séance du 24 février 1977 à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

- I - Examen du Compte financier de l'exercice 1976.
- II - Election des membres de la Section Permanente et Composition des Commissions.
- III - Modification des Statuts de la Bibliothèque Universitaire.
- IV - Projets de Conventions.
- V - Questions diverses.

I - EXAMEN DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 1976

Monsieur l'Agent Comptable présente dans ses grandes lignes le compte financier (cf. annexe 1) - en réalité il s'agit de deux comptes distincts dont l'un se rapporte aux activités liées à la formation continue - et conclut que la santé financière n'est pas encore compromise par le déficit de l'exercice clos (62 000 F) qui fera l'objet d'un prélèvement sur les réserves.

Monsieur BRIDOUX rend hommage à Monsieur KOPF pour la clarté de son exposé, la qualité du travail accompli, et invite les conseillers à formuler leurs questions.

Monsieur VILCOT constate une diminution des crédits de recherche et s'enquiert de la possibilité d'obtenir de nouveaux contrats.

Le Président lui répond que 3 ou 4 contrats devraient normalement être conclus cette année.

.../...

Monsieur MOREL relève l'importance du volume des Cours Complémentaires (dotation et participation des UER représentent l'équivalent de 100 postes d'Assistants) et dénonce l'insuffisance des postes d'enseignement.

Le Président rappelle que les nouvelles formations ont été mises en place sans moyens supplémentaires, et déplore que des jeunes Centres comme celui de Valenciennes ne bénéficient pas de mesures spécifiques.

Monsieur BOURGOIS signale que le Ministère a reconnu, il y a deux ans, un déficit de trois postes à l'UER Froissart ; bien entendu, aucune création n'est intervenue depuis.

Les enseignements nouveaux correspondent à des besoins effectivement exprimés et recensés précise Monsieur BRIDOUX. Mais il sera difficile, voire impossible, de poursuivre cette politique en raison d'un potentiel d'enseignants déjà fortement entamé.

Monsieur MORIAMEZ insiste sur le manque de postes à Valenciennes et déclare que la pénurie constatée est d'autant plus dramatique que le Centre, de création relativement récente, est en évolution. Le véritable problème réside, selon lui, dans la répartition des postes par Universités. Il faut donc engager une action assez dure pour mettre fin à une situation de blocage qui hypothèque lourdement le développement du Centre. A cette fin, il a préparé une motion, insuffisante par elle-même, mais qui doit pouvoir contribuer à sensibiliser l'opinion.

Le Président BRIDOUX ajoute que les mêmes difficultés se présentent en matière de bâtiments. Il informe le conseil de l'action de sensibilisation qu'il a entreprise. Il donne lecture de la lettre (cf. annexe 2) envoyée à Madame le Secrétaire d'Etat aux Universités, des copies ayant été adressées à Monsieur le Recteur, aux Ministres issus de la Région,

.../...

aux Parlementaires des trois arrondissements du Hainaut-Cambrésis et aux Présidents des Chambres de Commerce et d'Industrie. En réponse aux interventions de Mademoiselle JULLIEN et de Monsieur CELLIER, le Président évoque les difficultés budgétaires du Secrétariat d'Etat aux Universités et la position rendue publique par le Ministère. La priorité est accordée à l'entretien des locaux existants et il ne devrait y avoir que très peu de constructions nouvelles. Dès que l'enveloppe ministérielle aura été fixée, le Ministre arrêtera ses choix. Pour Valenciennes, le coût chiffré des constructions envisagées - les projets soumis à l'Administration correspondent aux besoins réels - est celui d'un C.E.S. Il représente par conséquent une part minime de l'enveloppe globale accordée au Secrétariat d'Etat aux Universités.

Monsieur VILCOT signale que Monsieur le Sénateur-Maire de Valenciennes est intervenu et que Monsieur LEGENDRE va le faire incessamment. Après avoir déploré les erreurs d'orientation commises au niveau de la région, Monsieur VILCOT appelle l'attention sur le problème urgent de l'acquisition des terrains. Le Syndicat des 82 communes doit se réunir et il conviendrait de sensibiliser davantage certaines municipalités, et ce, en dépit de l'accord de principe très favorable émis par le Syndicat.

Le Président souhaite qu'une délégation d'élus et de représentants des forces économiques demande audience à Madame SAUNIER-SEITE, l'impact d'une action concertée se révélant plus fort qu'une multitude d'interventions isolées.

Monsieur MORIAMEZ rappelle que les démarches concernant l'implantation de l'IUT ont abouti ainsi. C'est pourquoi il demande aux conseillers de s'associer à la motion et il revient sur la nécessité d'engager une action qui soit forte et vive.

.../...

Madame MORIAMEZ ajoute que l'entassement des étudiants et des personnels, par suite de l'insuffisance des locaux, met en jeu gravement la sécurité de l'Etablissement.

Monsieur CELLIER aimerait connaître les informations les plus récentes au sujet des constructions.

Monsieur BRIDOUX souligne que les restrictions budgétaires affectent en particulier le Secrétariat d'Etat aux Universités et que trois priorités ont été dégagées, dont Valenciennes, qui se trouve en concurrence avec Créteil et Toulon.

Monsieur MORIAMEZ affirme que satisfaction sera donnée à la partie qui effectuera politiquement les plus vives pressions. Monsieur DELCOURT partage cet avis et ajoute que l'engagement de Madame SAUNIER-SEITE doit recevoir confirmation, d'où la nécessité d'agir avec diligence et avec vigilance.

Compte tenu du calendrier budgétaire suivi par le Gouvernement, une action associant élus politiques et représentants des milieux économiques devrait avoir lieu, au plus tard, dans la deuxième quinzaine de juin estime Monsieur VILCOT. Monsieur MORIAMEZ se range à cet avis et souhaite qu'une personnalité issue des milieux économiques anime et conduise une délégation.

La motion préparée par Monsieur MORIAMEZ, modifiée après les interventions de Monsieur CELLIER et de Monsieur BARA, est adoptée à l'unanimité (annexe 3).

Le débat est clos et les Conseillers prennent connaissance de la liste des gros équipements acquis par l'Etablissement (cf. annexe 4).

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte financier de l'Exercice 1976.

.../...

## II - LA SECTION PERMANENTE. LES TRAVAUX EN COMMISSIONS.

### 1 - La Section Permanente

L'Article 22 des statuts stipule qu' "une section permanente se réunit dans l'intervalle des sessions du Conseil".

Il s'agit donc d'élire les membres de cette section qui se compose ainsi qu'il suit :

Membres de droit : Le Président ;

Le Secrétaire Général ;

L'Agent Comptable.

Membres élus par le Conseil :

5 Enseignants (à savoir 3 du Collège A,  
1 du Collège B,  
1 du Collège C)

4 étudiants

1 A. T. O. S.

1 Personnalité Extérieure.

Les Conseillers étudiants, déjà très pris par leurs études et les multiples réunions souhaitent pouvoir s'adjoindre des suppléants. Cette proposition est adoptée par le Conseil qui passe au vote des membres de la Section Permanente.

Sont élus à l'unanimité :

Enseignants :

Collège A : Madame MORIAMEZ, Messieurs MORIAMEZ et  
TORGUET

Collège B : Monsieur BOURGOIS

Collège C : Monsieur PRUVOT

.../...

Etudiants :

Monsieur DECROIX - Suppléant Monsieur THEVENIN  
Monsieur BOURRE - Suppléante Mademoiselle DUMONT  
Monsieur KACZMAREK - Suppléante Mademoiselle COESTIER  
Monsieur MACAREY - Suppléants : Messieurs LEVY et DIVINA

A. T. O. S. :

Monsieur BURY René

Personnalité Extérieure :

Monsieur EDERN

La Section Permanente se réunira le jeudi en début d'après-midi.  
La périodicité des séances reste à déterminer.

2 - Les Commissions

Monsieur BRIDOUX rappelle les raisons de la mise en place de plusieurs commissions appelées à étudier certains dossiers et à transmettre un avis circonstancié au Conseil, lequel est seul habilité à délibérer.

Le Président fait part des candidatures reçues à ce jour (cf. annexe 5) et lance un appel à toutes les compétences et bonnes volontés afin d'étoffer certaines commissions.

.../...

### III - MODIFICATION DES STATUTS DE LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE

Le décret du 23 décembre 1970 qui régit les Bibliothèques Universitaires a été modifié - notamment son article 6 - par le décret du 26 mars 1976.

Par ailleurs, l'arrêté ministériel du 17 mars 1977 accorde au Centre Universitaire une dérogation qui porte sur le nombre de membres du Conseil de la Bibliothèque Universitaire.

Par conséquent, il convient de mettre les statuts de la Bibliothèque Universitaire en conformité avec les textes en vigueur.

Sur intervention de Monsieur MORIAMEZ, le Conseil décide de ne pas reprendre l'alinéa se rapportant à la désignation des personnalités extérieures.

Les statuts ainsi modifiés sont approuvés à l'unanimité (annexe 6).

### IV - PROJETS DE CONVENTION

#### 1 - Convention avec Grenoble III

Il est fait obligation aux Centres Universitaires de passer convention avec une ou plusieurs universités afin de pouvoir délivrer des diplômes nationaux.

Une demande de création de Licence des Techniques Audiovisuelles a été déposée au Secrétariat d'Etat aux Universités et, en conséquence, un projet de convention a été établi conjointement avec l'Université de Grenoble III (annexe 7).

Le Conseil approuve à l'unanimité ce projet de convention.

.../...

Messieurs VILCOT et ROUSSEL quittent la séance.

2 - Convention avec le Comité d'Action pour l'Education Permanente et la Diffusion Culturelle.

Monsieur MORIAMEZ présente le projet. Après un historique succinct, il retrace les principaux objectifs de cet organisme expérimental qui souhaiterait voir sa collaboration informelle avec le Centre Universitaire réglementée par une convention.

Un large débat s'ouvre ; y prennent part :  
Messieurs MORIAMEZ, BARA, DELCOURT, KOPF, Mme MORIAMEZ,  
Messieurs COQUET, CELLIER et BRIDOUX.

Il en ressort qu'il conviendrait d'apporter des éclaircissements au projet et, à cette fin, la commission des Finances et celle des statuts seront saisies.

Par ailleurs, le quorum n'étant plus atteint, le Conseil reporte sa délibération à la prochaine séance.

Aucune question diverse n'est formulée, l'ordre du jour est épuisé et le Président lève la séance à 17 H 30.

-----